

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1755**

présenté par

M. Pancher, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib et M. Tuaiva

ARTICLE 48

À l'alinéa 23, après le mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« et au Conseil économique social et environnemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'associer le CESE, représentant des acteurs économiques et associatifs , au budget bas carbone. Le Gouvernement transmettra semestriellement le rapport de suivi au CESE.